

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	28 (1899)
Heft:	8
Rubrik:	Réunion de la Société fribourgeoise d'éducation à Fribourg, le 4 juillet 1899

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXVIII^e ANNÉE

N^o 8.

AOUT 1899

LE BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ET LE

MONITEUR DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Le *Bulletin* paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 15 cent. la ligne de 50 millimètres de largeur. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg ; ce qui concerne les abonnements, à M. Gremaud instituteur, Fribourg. — Pour les annonces, s'adresser exclusivement à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Fribourg et succursales.

SOMMAIRE : — *Réunion de la Société fribourgeoise d'éducation, à Fribourg, le 4 juillet 1899.* — *Conférences.* — *Conférence extraordinaire des instituteurs gruyéiens, le 25 mai 1899 à Bulle.* — *Bibliographies.* — *Correspondances.* — *Avis.*

Réunion de la Société fribourgeoise d'éducation

A FRIBOURG, LE 4 JUILLET 1899

La Société fribourgeoise d'éducation a eu, le mardi, 4 juillet, sa réunion habituelle et annuelle à Fribourg. L'intérêt et le plaisir qu'offre cette fête pédagogique étaient doublés cette année-ci par le fait qu'elle avait lieu dans le chef-lieu du canton, qui fait ordinairement bien les choses.

Hélas ! dès le grand matin, le temps était à la pluie et le train de Lausanne n'offrait pas l'entrain habituel. Allons ! la fête serait-elle pour cela maussade et triste ? d'aucuns le prévoyaient. Il n'en a rien été ; bravant la pluie et les inconvénients d'une marche matinale, souvent longue et pénible, les amis de l'instruction se sont rendus à l'invitation du Comité plus nombreux qu'on ne s'y attendait.

A la gare, le cortège se forme de la manière suivante : fanfare du Collège, jeunes garçons et fillettes en robe blanche, représentant les écoles primaires de la ville de Fribourg,

vénérables memités cant Clergé, autorités cantonales et du district, et, enfin, personnel enseignant.

D'abord assez restreint, le cortège s'augmente en chemin d'une quantité de recrues, si bien qu'il finit par devenir imposant.

Le cortège se rend à la Collégiale de Saint-Nicolas où, selon la tradition constante, un office de *Requiem* doit être célébré pour les membres défunts de la Société. Monsieur le Révérend Curé de ville officie, et les instituteurs de la Sarine sont au lutrin.

Ils avaient préparé pour ce jour un office nouveau et d'une composition originale et puissante, sous la direction de leur maître dévoué, M. Galley. M. Vogt tenant l'orgue, les chanteurs ne pouvaient manquer d'obtenir un réel succès.

L'office funèbre est suivi immédiatement de la séance publique où doit être mise en discussion la question suivante : « *Tendance à donner à l'éducation de la jeune fille, en vue de la position sociale de la femme.* »

La belle salle de la Grenette, quelque spacieuse qu'elle soit, n'est pas trop grande pour recevoir tant de monde. L'assemblée a réellement bon air dans ce local gai et riant. Sur la scène, le Comité de la Société est à son poste, et dans la salle, la foule prend place assez rapidement.

Voici d'abord un grand nombre d'ecclésiastiques, professeurs, inspecteurs et membres du Clergé, magistrats ; les maîtres secondaires et primaires ; puis les institutrices en toilettes claires, qui donnent à l'assemblée une physionomie plutôt gaie et printanière. Remarqué dans la salle : M. Python, directeur de l'Instruction publique, et son prédécesseur, M. Schaller, conseiller d'Etat, les délégués du Valais, M. Lamon, directeur des écoles de Sion, M. Giroud, inspecteur, M. le R. Chanoine Tschopp, doyen du Clergé de la capitale. Mgr Esseiva, MM. Laib, Dusseiller, professeurs, M. le R. chanoine Conus, les préfets et les inspecteurs, et un grand nombre de notabilités du canton.

La séance est ouverte par la prière et par de charmants chœurs exécutés par un groupe de jeunes élèves des écoles de Fribourg. La Société de chant des instituteurs de la Sarine exécute avec entrain le magnifique « *Cantique suisse* » de Zwyssig.

M. Bise, président du Tribunal de la Sarine, souhaite, en sa qualité de député de la ville de Fribourg, la bienvenue aux membres de l'assemblée, aux représentants des cantons voisins, à tous les amis de l'instruction et de l'éducation populaires. L'orateur rappelle la fondation de la Société en 1871 ; il rappelle aussi le souvenir de ses fondateurs et parle de l'activité déployée pendant une période de 28 années. Il est compréhensible et naturel que les membres de la Société se réunissent

annuellement, afin de se retremper pour la lutte. Nous voulons, dit M. Bise, une école chrétienne et nous la maintiendrons contre tous. »

M. *Perriard*, président de la Société, prend la parole pour remercier M. Bise de son beau discours. Il donne connaissance d'une dépêche de S. G. Mgr Deruaz, empêché d'assister à l'assemblée, par ses tournées pastorales. M. Hopfner, directeur de l'école normale de Sion, et M. Ody, préfet de la Gruyère, ont aussi envoyé des télégrammes de sympathie et de regret de ne pouvoir assister à la fête.

Sur la proposition de son Président, l'assemblée décide d'envoyer à Monseigneur l'Évêque du diocèse une dépêche de remerciements et de fidèle soumission.

Enfin, l'assemblée, après avoir approuvé le procès-verbal de la réunion de juin, passe à la discussion de la question mise à l'étude. M^{le} Zosso, institutrice à Fribourg, a présenté un rapport dont tout le monde a loué le fond et la forme.

M. *Quartenoud*, Rév. chanoine, trouve que le rapport a passé sous silence beaucoup de choses importantes. Il ne tient pas assez compte de la position des jeunes filles qui ne se marient pas. Il trouve que le seul moyen pratique d'arriver à des résultats réels serait de commencer par la formation des institutrices. Sans doute ce serait long, mais l'orateur ne voit pas d'autre moyen. Il préconise la création, à Fribourg, de cours normaux pour toutes les branches.

M. le curé *Perrotet*, à l'encontre de l'orateur précédent, trouve qu'il y a dans le rapport des conclusions fausses. Il fait ressortir l'inconvénient qui résulte d'embrasser dans un rapport des questions trop vagues et d'une portée générale. Les travaux manuels sont d'une importance capitale et l'on aurait dû faire ressortir les grands avantages qui résulteront des récentes mesures prises par la Direction de l'Instruction publique.

M. l'abbé *Singy* est partisan des idées émises par M. Quartenuod, il voudrait que des cours de tenue de ménage fussent établis dans les grandes communes; tout au moins dans les chefs-lieux de districts.

M. *Gapany*, inspecteur, voudrait élargir la discussion. Il trouve que la femme est apte à embrasser l'une ou l'autre des carrières libérales. Il fait ressortir que, une femme instruite et ayant de l'éducation, peut rendre à son mari de grands services, soit pour la correspondance, soit pour la tenue des comptes. En tout cas, une femme instruite rendra son intérieur plus agréable et retiendra son mari à la maison.

M. *Oberson*, préfet, ne voudrait pas que l'on poussât trop la femme aux carrières libérales, dans la crainte de produire des déclassées. La place de la femme est au foyer domestique, et son rôle est d'être mère de famille. L'histoire pourrait facilement être éliminée du programme des écoles de filles et être rem-

placée par des cours ménagers. Il parle d'un cours de tenue de ménage donné à Châtel-Saint-Denis, et qui lui semble mériter la confiance du public.

M. le doyen *Tschopp* trouve que la discussion tend à dévier du but à atteindre. Il insiste sur la grande importance de l'éducation physique, chez la femme aussi bien que chez l'homme. On réclame partout une éducation plus virile, plus pratique. Il est partisan des cours ménagers des villes ou des cours régionaux pour la campagne. Il termine par cette réflexion, que le paysan ne sait pas tirer de la culture potagère tous les avantages désirables. L'on se nourrit mal à la campagne, parce qu'on ne sait pas tirer profit de ce que l'on possède, à défaut de savoir-faire.

M. l'abbé *Singy* voudrait que l'on fit tout ce que l'on peut pour gagner l'opinion publique à l'enseignement professionnel et aux cours ménagers. Il aimerait que les personnes qui y voient des inconvénients les indiquassent.

M. *Python*, directeur de l'Instruction publique se déclare satisfait de la manière dont la question est posée. Il est indiscutable que l'enseignement primaire doit faire encore davantage au point de vue professionnel. Il est acquis que les cours de cuisine et de coupe sont donnés d'une façon rationnelle. Les réformes introduites dernièrement dans l'enseignement des travaux féminins produiront d'excellents résultats dans les écoles où la maîtresse est réellement à la hauteur. Pour obtenir davantage, il sera nécessaire de commencer par la formation des institutrices et par la réforme des examens de brevet et des programmes, en astreignant les écoles normales à s'y conformer. La gymnastique est importante pour la formation physique de la jeune fille et l'enseignement de l'économie domestique demande réforme.

M. *Schaller* : L'institutrice peut faire beaucoup pour la formation du cœur et du caractère chez ses élèves. Il insiste sur le danger de l'émigration des jeunes filles dans les villes et à l'étranger.

M^{me} *Wasserbourg* fait remarquer que, dans les écoles mixtes, si l'on veut maintenir le programme commun, on sera forcé d'augmenter la durée de la classe, vu que 5 ou 6 heures doivent être consacrés aux travaux féminins.

M^{me} *Pasquier* voudrait qu'il y eût une salle spéciale dans les écoles mixtes.

M^{me} *Bonabry* estime que les cours de cuisine doivent être restreints aux communes populeuses. Il faut se résigner à la dépense, tout en la limitant le plus possible.

M. *Quartenoud* croit que la formation professionnelle de la femme doit comprendre l'enseignement de la lessive, les soins à donner aux enfants, l'hygiène, etc.

M. l'abbé *Badoud*, chanoine, voudrait qu'il y eût en français, comme il y en a en langue allemande, des livres spéciaux à

remettre aux jeunes filles émancipées. Ces livres indiquerait à la femme la conduite à suivre dans les principales occasions de la vie, et contiendraient une foule de connaissances pratiques.

M. *Vonlanthen* adresse des éloges à l'auteur du rapport. Il est partisan des cours ménagers, mais il estime qu'il faudrait auparavant des essais et une préparation de l'opinion publique.

M. *Perrottet* insiste pour que l'inspectrice seule ait le droit d'émanciper une jeune fille des cours de travaux féminins.

M. *Tschopp* répond qu'il est impossible d'accorder des émancipations pour l'une ou l'autre branche, l'inspecteur seul peut émanciper. Au reste, il est tenu compte des notes de l'inspectrice.

M. le chanoine *Quartenoud* résume rapidement les conclusions qui résultent de la discussion.

M. *Python* veut rester sur le terrain pratique :

1^o Il est nécessaire de faire beaucoup d'efforts pour que l'introduction d'une nouvelle méthode dans l'enseignement des travaux à l'aiguille produise les effets désirés.

2^o L'économie domestique devra être enseignée sur de nouvelles bases

3^o C'est par la réforme des examens de brevet et des programmes que l'on arrivera à améliorer l'enseignement.

4^o La question de l'émancipation des jeunes filles reste à l'étude. Il faudra, en tout cas, tenir compte de la note des inspectrices.

Les différentes propositions ci-dessus sont acceptées sans opposition, et la séance est levée, après avoir procédé à la ratification des comptes.

Le Comité est confirmé dans ses fonctions.

* * *

La séance laborieuse du matin étant terminée, le cortège se reforme beaucoup plus nombreux que le matin, et se rend, aux sons harmonieux de la fanfare du Collège, aux jardins du Kurhaus Schœnberg, où un succulent banquet a été préparé. Ici, il convient d'adresser à chacun une juste part d'éloge : Au Comité d'organisation, tout d'abord, qui s'est réellement distingué. Rien n'a été oublié, ni pour le confort, ni pour l'agrement. Je ne sache pas qu'il y ait eu des fêtes mieux organisées. Rien n'a été laissé à l'imprévu ; tout a été conduit de main de maître. Vraiment, le corps enseignant de la ville de Fribourg, a été à la hauteur des circonstances.

Des remerciements chaleureux aux généreuses autorités, qui ont bien voulu offrir des vins d'honneur.

Le banquet, servi sur la galerie du Kurhaus a été d'une grande gaieté et, l'excellent menu préparé par l'hôtelier, a tenu toutes ses promesses.

A la table d'honneur on a remarqué la présence de M. de

Schaller, président du Conseil d'Etat, de MM. les conseillers d'Etat Python, Bossy et Weck, de MM. Lamon, Conus et Giroud inspecteurs scolaires et M. l'instituteur Favre, vice-président de la Société valaisanne d'éducation. M. le Dr Kirsch, recteur de l'Université, a bien voulu honorer la Société de sa présence, ainsi que M. l'abbé Dr Vermot, Supérieur du Séminaire et un grand nombre d'ecclésiastiques.

Le Conseil communal de la ville de Fribourg a délégué M. le syndic Bourgknecht, et M. Buclin, conseiller communal.

Aux acclamations de l'assemblée, M. le président Perriard confie les fonctions de major de table à M. Collaud, administrateur à Fribourg, et donne connaissance d'un télégramme de M. Torche, directeur de l'orphelinat de Montet, qui remercie le personnel enseignant de la collecte faite en faveur de son établissement de charité.

Dès ce moment, ce n'est plus qu'une suite ininterrompue de discours spirituels ou de chants harmonieux, et le temps passe, passe avec une rapidité vertigineuse.

La musique du Collège, donne de suite un charmant concert, sous l'habile direction de M. Hartmann. Le programme de ce concert était habilement choisi et les morceaux ont été enlevés avec beaucoup de brio et d'énergie.

M. *Berset*, professeur à Hauterive, commence la série des toasts. Dans un langage élevé, il parle du Chef suprême de la sainte Eglise, Léon XIII, de S. G. Mgr Deruaz et du Clergé fribourgeois dont il exalte la piété et le dévouement.

M. le doyen *Tschopp* répond au nom du Clergé fribourgeois et porte son toast au corps enseignant, aux instituteurs travailleurs et amis du clergé paroissial.

M. *Favre*, aumônier de l'école normale, porte son toast à la patrie suisse et au canton de Fribourg. Sa parole enflammée et pleine d'énergie convenait on ne peut mieux à un pareil discours, et il a su sortir des redites, presque inévitables des années précédentes.

M. l'abbé *Ducrest*, professeur au Collège, a assumé la tâche facile de faire ressortir les mérites du Conseil d'Etat et en particulier les qualités éminentes de M. le Directeur de l'Instruction publique et de son prédécesseur, M. Schaller. Toute l'assemblée applaudit à ses paroles et porte un vivat au gouvernement du canton de Fribourg.

M. *Schaller*, président du Conseil d'Etat, prend la parole au nom du gouvernement. Il insiste sur le dévouement du Conseil d'Etat à la cause de l'Instruction publique et remercie la Société fribourgeoise d'éducation d'être demeurée fidèle au programme que lui ont tracé ses fondateurs. Il reconnaît que quelques améliorations matérielles sont désirables et compte qu'elles seront entreprises et poursuivies.

M. *Gapany*, inspecteur, porte son toast aux délégués du

canton du Valais. Les cantons de Fribourg et du Valais sont frères et marchent dans le même chemin.

M. *Giroud*, président de la Société valaisanne d'éducation, répond au nom de la délégation valaisanne. Il compte que M. le directeur Python assistera, dans deux ans, à la réunion de la Société valaisanne d'éducation à Chamoson.

En ce moment se produit un incident émouvant et charmant. Quelques garçons de la ville de Fribourg viennent présenter un superbe bouquet à M. Python, directeur de l'Instruction publique. L'un d'eux, dans un joli compliment, remercie M. Python de ses efforts constants pour l'enseignement, aussi bien pour les écoles primaires que pour l'enseignement secondaire et l'université. La reconnaissance des enfants s'étend aux collaborateurs de M. le Directeur de l'Instruction publique.

M. *Collaud* porte son salut au Conseil communal de la ville de Fribourg, représenté par son syndic et par un membre du Conseil communal.

M. le syndic *Bourghnecht* répond par quelques paroles aimables à l'égard du personnel enseignant. Il rappelle l'amélioration faite par la ville de Fribourg dans la situation matérielle de ses instituteurs et espère que la mesure se généralisera.

La série des toasts se continue :

M. *Matthey*, avec l'entrain et l'humour qui le caractérisent, adresse quelques paroles aimables aux institutrices présentes.

M. *Bise*, instituteur, porte son toast à la musique du Collège et à son distingué directeur, M. Hartmann, ainsi qu'à la Société de chant des instituteurs de la Sarine.

MM. *Blanc* et *Marguet*, instituteurs, donnent des productions très applaudies.

Une bonne note, en passant, aux *vieux grognards* de la Société de chant des instituteurs de la Sarine, si bien dirigée par M. Galley. Cette Société a exécuté, avec une grande précision, deux grands chœurs : Les *martyrs aux arènes* de Laurent de Rillé et l'*Océan*. L'éloge de la Société de chant de la Sarine n'est plus à faire, ni celle de M. Galley, qui s'est vraiment surpassé à notre fête pédagogique.

Le chœur mixte de la ville de Fribourg brille par la grâce de l'exécution et par la douceur de l'émission des voix. C'est pour les délicats, les gourmets.

La Société de la Singine, quoique peu nombreuse, chante bien et avec beaucoup de conviction.

M. le curé *Brülhart*, ancien élève de l'école normale, porte son toast à l'abbé Horner aux applaudissements unanimes de l'assistance.

Le moment était d'autant mieux choisi que M. Horner vient de terminer l'œuvre considérable et réellement supérieure du livre de lecture à l'usage des écoles françaises du canton.

Vraiment, peut-on s'écrier pour terminer, la réunion de 1899, à Fribourg, a été un beau jour.

E. B.